

Ville durable

Dès le milieu des années 1990, le [développement durable](#) a contribué à la redéfinition sectorielle et transversale des politiques publiques : les champs de l'aménagement et de l'urbanisme ont pas échappé à la diffusion de ses cadrages et de ses prescriptions. Le concept de « ville durable » est ainsi progressivement devenu un opérateur omniprésent, tant au niveau des discours, de la réflexion prospective sur la ville de demain, qu'en ce qui concerne les réalisations et les expérimentations concrètes de la fabrique urbaine. A travers la « ville durable », il agit ; est une de ses définitions géographiques ; intégrer les trois piliers du développement durable : l'aménagement, mais aussi ; en renouveler les modalités opérationnelles (principes, finalités, conception, usages, etc.) grâce à la prise en compte simultanée, interdépendante et opérationnelle, des enjeux sociaux, économiques, environnementaux et culturels ; et par ; l'urbanisme. Lutte contre les changements climatiques, préservation des ressources, promotion d'une économie sociale et environnementale, de la santé et du bien-être de tous, sont quelques-unes des finalités convoquées autour de la ville durable.

Traduisant donc pour partie les préoccupations aménagementales visant l'adaptation concrète de l'urbain aux attendus de la durabilité, la « ville durable » est d'abord une manière de « dire la ville » pour « faire la ville » (Fijalkow 2017). Qu'il s'agisse d'annoncer certains ordres/désordres, autant que d'en prescrire de nouvelles formes, « bonnes » et « désirables », non sans quelques accents d'idéologie spatialiste quand la réorganisation de l'espace urbain semble suffire à la transformation sociale. En cela, nous sommes en présence d'un nouveau récit normatif et idéologique sur la ville, à la fois critique et prescripteur de changement. Hérétique du projet ; « Évitement du pire » porté par le développement durable, la ville durable se construit donc sur l'impératif d'une inversion des tendances lourdes, « nuisibles » et insoutenables de la cité moderne avec ses externalités négatives, autant locales que globales : étalement urbain, artificialisation des sols, pollutions, risques environnementaux, sécheresses, biodiversité en péril, etc.

Comme toute production idéologique, la « ville durable » n'émerge pas ex-nihilo : selon les auteurs qui en nourrissent la géographie, et bien avant la décennie 1990 où foisonnent les études sur le sujet, elle emprunterait tantôt aux travaux de P. Geddes, à ceux sur l'écologie urbaine (A. Wolman), sur les « communautés durables » (années 60-70), ou encore aux approches sur la « ville autosuffisante » des années 80 par exemple (Levy et Emelianoff, 2011). La construction de la « ville durable » comme contre-proposition urbaine ressort clairement du texte fondateur que constitue la Charte des villes européennes pour la durabilité, dite « Charte d'Aalborg » (1994). Dans sa structure, il y est à la fois fait état d'une lecture critique-catastrophique de la ville contemporaine et de ses évolutions dangereuses ; d'une remise en cause des concepts et outils urbains employés jusque-là, considérés comme inadéquats, dépassés et responsables de la situation ; et enfin d'une prise en compte de la nouvelle réalité urbaine : échelle planétaire, en matière d'environnement surtout, avec un appel urgent à l'action formatrice (Levy 2009). En même temps qu'elle caractérise l'entreprise idéologique de la durabilité urbaine, cette charte officialise la mise sur l'agenda de la « ville durable » en tant que catégorie d'action publique. Par ce texte, les villes européennes signataires reconnaissent l'impact de la ville sur l'environnement, en même temps qu'elles affirment la responsabilité des collectivités locales à agir en vue d'un changement urbain nécessaire. Depuis, les discours et les préoccupations se sont internationalisés. Cet essaimage global et institutionnel de la « ville durable », valant nouveau référentiel et schéma interprétatif des politiques urbaines et d'aménagement, s'est diffusé à tous les niveaux de gouvernance, à travers une multitude d'instruments. En France, la mise en durabilité des territoires urbains s'est par exemple déployée au travers de dispositifs législatifs (loi SRU 2000), réglementaires (documents d'urbanisme, tels les PLU, PADD et SCOT) ou encore incitatifs, comme la mise en place des Concours nationaux puis d'un label EcoQuartiers.

Si ces processus d'adaptation restent marqués par un pilotage institutionnel fort, de type top-down, souvent inhérent à la programmation et à la planification urbaines, le champ d'action ouvert par les impératifs d'une traduction opérationnelle de la durabilité a créé un nouvel espace de projection et de concurrence pour l'ensemble des acteurs de la fabrique urbaine. Entre contrainte et opportunité, tous ont progressivement importé le « mot d'ordre » de la durabilité dans leurs registres routiniers de projet, de conception, d'action ou de production urbains. Dans ce jeu de forces actuelles, les réponses techniques (avec leurs productions d'indicateurs quantitatifs et d'objectifs chiffrés) et les approches environnementales ont très vite monopolisé les scénarios, focalisant les actions et opérations d'aménagement urbain durable. Ramenée à ces majeures, pour certains au prix d'un certain «

réductionnisme » (Boissonnade et Hackenberg, 2011 ; Bourdin 2009), la « ville durable » a été principalement appréhendée aux prismes des éco-procédés et éco-normes techniques mis en œuvre (efficacité énergétique des bâtiments, choix des matériaux de construction, le tout en vue d'éco-labellisations diverses, HQE, BBC, etc.), des éco-logiques de planification spatiale et infrastructurelle (éco-quartiers, réseaux de transports doux, densification du bâti et lutte contre l'étalement urbain, mixité fonctionnelle, etc.), ou encore d'une gestion éco-spatiale ((re)composition de la biodiversité et des paysages, trames vertes et bleues, etc.).

Face à ces tendances lourdes, la mise en œuvre du pilier social théoriquement constitutif de la ville durable ; est devenue plus problématique, polarisant ce titre une part importante des travaux critiques en sciences humaines et sociales. À commencer par les analyses portant sur les modalités de la participation habitante convoquée, dans les discours, en ingrédient incontournable d'une mise en durabilité urbaine réussie. En effet, le passage de cette injonction participative à la réalité d'une dynamique sociale favorisant la prise en charge collective, voire la co-construction des projets, est loin d'être évident. La plupart des analyses de dispositifs dits « participatifs » révèlent moins de participation « active » ou « directe », que d'information, de consultation ou de concertation des habitants. Outre que ces trois modalités sont encore une fois descendantes, elles traduisent le souci d'une acceptabilité sociale des projets ; aménagement pour lesquels le cadre opératoire ; la plupart du temps construit ; avance ; révèle souvent la part du discutable, du négociable, aux enjeux interstitiels ou symboliques (Tozzi 2014). Pour autant, la généralisation de ce « gouvernement de la participation » n'est pas immuable : elle varie en fonction des contextes politiques locaux, laissant, selon les cas, une plus ou moins grande place aux initiatives innovantes (occupation de friches, transformation de l'espace public, jardins associatifs, habitat coopératif, détournement des usages prescrit, etc.), certaines appropriations habitantes ; avérant tout aussi aptes à court-circuiter les dispositifs institutionnels et à faire valoir un certain pouvoir ; agir dans l'adaptation durable de la ville (ceci n'excluant pas leur recyclage institutionnel).

Tout aussi discuté, vient ensuite l'enjeu social et transitionnel de la durabilité urbaine relatif à la mise aux normes des comportements en vue de faire adopter aux habitants des modes de vie et d'habiter plus vertueux. En effet, avec la ville durable, le citoyen doit devenir « éco » et se plier aux injonctions de « nouvelles » et « bonnes » pratiques attendues (déplacements doux, tri, recyclage de l'eau, compostage, économie d'énergie, etc.). Sans doute nécessaire au changement, la diffusion généralisée des éco-gestes et des éco-attitudes n'en reste pas moins ambiguë. En la matière, sensibilisation, responsabilisation, accompagnement et pédagogie sont des leviers systématiquement privilégiés, plutôt dans une logique éducative. Il s'agit de mobiliser les populations, mais surtout de leur apprendre à habiter selon de nouvelles modalités, voire de les « discipliner » au sens d'assurer leur conformation aux dispositifs normalisés et aux cadres gestionnaires pris en charge par la collectivité (Renauld 2012, Zetlaoui-Leger 2013).

Cette exigence de « correction » comportementale, s'appuie aussi sur une rhétorique disqualifiant des modes de vie et pratiques écologiquement « irresponsables », voire « égoïstes » ou « inciviques » (utilisation de l'automobile par exemple). Avec le bannissement de certaines « mauvaises » habitudes, la mise en durabilité est parfois porteuse d'un éco-hygiénisme créant de nouvelles frontières spatiales et sociales dans la ville. Notamment lorsque la réhabilitation ou la reconquête urbaines forcent l'éloignement des « corps qui dérangent », des populations devenues indésirables, ou de celles ne possédant pas les ressources nécessaires à leur intégration dans le nouvel ordre symbolico-spatial émergent (Tozzi 2013).

Outre les composantes culturelles ou cognitives, cette question des ressources est aussi celle de la capacité économique des habitants à faire face, à intégrer, aux transformations urbaines de la durabilité. Car, dans l'observation au long cours, la ville durable peut exclure. C'est le cas lorsque, derrière le « voile environnemental », des processus sous-jacents de gentrification induisent dynamiques inégalitaires et éviction des habitants (Smith 2002, Dubois et Van Criekingen 2006). Par exemple, quand la (re)composition durable des quartiers populaires en éco-quartiers vient modifier la répartition urbaine des populations vulnérables et accentuer la fragmentation sociale. Si ces effets ne sont pas systématiques ; grâce à des modalités compensatoires (pourcentage de logement sociaux intégrés aux opérations, négociation des loyers par les bailleurs, etc.) ; ils ne sont pas moins un risque d'aménagement durable ; notamment lorsque les stratégies locales de marketing urbain priment sur celles d'une équité territoriale.

Avec une question cruciale qui mènerait, elle seule, de plus amples développements : celle de la rentabilité de la ville durable. Car, si l'on met de côté les « petits » projets peu coûteux portés par les habitants, celle-ci est plus onéreuse que la construction d'une ville « standard » ; qu'il s'agisse, des coûts de dépollution, de démolition, de relogement, ou encore de ceux engendrés par le respect de normes techniques plus exigeantes. Dans la réponse économique à ces nouvelles contraintes, certains concentrent un phénomène de « financiarisation » de la durabilité urbaine qui reposerait désormais sur des opérations quasi-exclusivement sous-tendues par des logiques de marché, d'investissement et de mobilité/liquidité des capitaux (Beaurain et Andrieu 2016). Avec le risque manifeste

d'assurer les exclusions et les inégalités socio-spatiales. Sans trancher ici la controverse, reste que la ville durable est plus inclusive ; est porteuse d'un certain nombre d'interrogation quant au choix du modèle économique privilégié, ou restant encore à négocier, dans sa mise en œuvre (Theurillat 2011). Plus globalement, si l'état des lieux de la ville durable ne remet pas en cause certains progrès (éthiques, humains, environnementaux), il n'en reste pas moins ses risques d'exclusion, souvent réduits à des angles-morts du projet, doivent faire l'objet d'une attention renouvelée s'agissant de penser une durabilité urbaine à « humanité augmentée », c'est-à-dire intégrant pleinement les enjeux de justice environnementale et sociale. C'est au prix de cette intégration et des médiations afférentes que l'urbanisme durable est susceptible de gagner en qualité transactionnelle (Hamman 2011) et démocratique.

Pascal Tozzi

Bibliographie

Références bibliographiques

- Beurain Christophe et Andrieu Marc, 2016, « La ville durable comme fard de la ville néolibérale. Penser l'urbain d'aujourd'hui sans "illusions" », Revue du MAUSS permanente ; url : <http://www.journaldumauss.net/?La-ville-durable-comme-fard-de-la>
- Boissonnade Jérôme et Hackenberg Katja, 2011, « La nature contre la culture ? », Développement durable et territoires [En ligne], Mai, Vol. 2, n°2
- Bourdin Alain, 2009, Du bon usage de la ville, Descartes & Cie, 174 p.
- Dubois Olivier et Van Criekingen Mathieu, 2006, « La 'ville durable' contre les inégalités sociales ? Compacité urbaine et gentrification à Bruxelles », Urbia, 1, p. 9-18
- Fijalkow Yankel (dir.), 2017, Dire la ville c'est faire la ville. La performativité des discours sur l'espace urbain, Presses universitaires du Septentrion, 194 p.
- Hamman Philippe, 2011, « La « ville durable » comme produit transactionnel », Espaces et sociétés, 4, n° 147, p. 25-40
- Levy Albert et Emelianoff Cyria, 2011, « Editorial », Espaces et sociétés, 4, n° 147, p. 7-23
- Renauld Vincent, 2012, Fabrication et usage des écoquartiers français. Eléments d'analyse à partir des quartiers De Bonne (Grenoble), Ginko (Bordeaux) et Bottière-Chaonaie (Nantes), Thèse de doctorat, INSA de Lyon, 460 p.
- .
- Smith Neil, 2002, « New Globalism, New Urbanism: Gentrification as Global Urban Strategy », Antipode, 34 (3), p. 427-450
- Theurillat Thierry, 2011, « La ville néolibérale : entre financiarisation et durabilité », Géographie, Économie, sociétés, 3, Vol. 13, p. 225-254
- Tozzi Pascal, 2013, « Ville durable et marqueurs idéologiques d'un « éco-hygiénisme » ? Analyse des discours de projets d'écoquartiers français », Norois, n°227, 2, p.97-113
- Tozzi Pascal, 2014, « Enjeux participatifs dans l'adaptation urbaine durable. Mises en perspectives d'opérations d'écoquartiers bordelais », Sud-Ouest Européen, n°37, p. 105-117
- Zetlaoui-Leger Jodelle (dir.), 2013, La concertation citoyenne dans les projets d'écoquartiers en France : Évaluation constructive et mise en perspective européenne, T.1, Lab'Urba, Université Paris Est Créteil-Val de Marne, 356 p.